



CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations de la séance du 6 mai 2025

- **2025-042-DELIB** - Souscription d'un nouvel emprunt - exercice budgétaire 2025
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-043-DELIB** - Piscine municipale « Stéphanie Barneix » - Saison 2025 : Création d'un emploi non permanent d'Educateur des APS, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique):
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-044-DELIB** - Piscine municipale « Stéphanie Barneix » - Saison 2025 : Création de quatre emplois non permanents d' « Adjoint Technique Territorial », à temps non complet, pour accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-045-DELIB** - Piscine municipale « Stéphanie Barneix » - Saison 2025 : Jours et horaires d'ouverture
Adopté à la majorité des membres présents

- **2025-046-DELIB** - Piscine municipale « Stéphanie Barneix » - Saison 2025 : Tarifs
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-047-DELIB** - Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-048-DELIB** - Création de quatre emplois non permanents à temps non complet d' « Adjoint Technique Territorial » pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-049-DELIB** - Création de trois emplois non permanents d' « Adjoint Technique Territorial » à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-050-DELIB** - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
Adopté à l'unanimité des membres présents

- **2025-051-DELIB** - Dénomination « Impasse de la Séguerie »
Adopté à l'unanimité des membres présents